

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 8 Décembre 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

**EXCUSES** : M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme Catherine COOREVITS et Mme Maryline GILLET.

<b>OBJET :</b>	<b>Acquisition d'un terrain appartenant à Habitat 44.</b>
----------------	---

N° 2016 / 12 / 07

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 1311-10,*

*Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment ses articles L 1212-1, L 1211-1,*

*Vu le courrier de réponse d'Habitat 44 à la date du 7 Octobre 2016,*

*Vu l'avis de la Commission communale d'urbanisme du 14 Novembre 2016,*

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Considérant le souhait de la Commune de procéder à l'acquisition d'un passage sur la parcelle AR numéro 455 d'une superficie d'environ 170 m<sup>2</sup>, propriété d'Habitat 44, afin de réaliser l'entrée principale du CEV ainsi que l'accès « service » du stade Jean Leflour,*

*Considérant l'intérêt communal attaché à cette acquisition,*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :*

*DECIDE l'acquisition d'une portion de terrain d'environ 170 m<sup>2</sup> sur la parcelle référencée section AR numéro 455 au prix de 1,00 euro net vendeur,*

*CONCEDE une servitude de passage et une servitude de tréfonds sur le terrain servant acquis au bénéfice du vendeur,*

.../...

*DIT que tous les frais afférents à ce dossier seront à la charge de la Commune,*

*PRECISE que le ou les actes seront rédigés par le Notaire désigné par HABITAT 44 le vendeur,*

*AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le ou les actes et tout document y afférant.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 19 Décembre 2016,  
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20161215-CM-2016-12-07-  
DE  
Date de télétransmission : 22/12/2016  
Date de réception préfecture : 22/12/2016